



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2009 L'an deux mille neuf et le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mmes BORIES, BONNÉ, GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mme ESPIE, Mr LE ROCH.

N° 09/12 **Absents:** Mrs DELPOUX, (excusé), KOWALCZYK (excusé), BENEZECH (excusé), Mme CHAILLET (excusée), Mrs BALOUP, DELBES (excusé), Mmes RAHOU, THUEL (excusée).

Secrétaire : Mme DESFARGES-CARRERE.

Objet de la délibération _____

**ECOLE
ELEMENTAIRE
MARIE CURIE –
ECOLE DES
AVALATS –
Désaffectation des
logements de fonction et
de l'école des Avalats**

Rapporteur : Madame Combes

Par délibération n° 08/124 du 30 juin 2008, le Conseil Municipal avait sollicité l'avis de Monsieur le Préfet pour la désaffectation des logements de fonction de l'école élémentaire Marie Curie et de l'école des Avalats.

Par courrier en date du 16 décembre 2008, Monsieur le Préfet nous informe qu'après avoir consulté l'Inspecteur d'Académie, il n'est pas opposé à la désaffectation de ces locaux.

Entendu le présent exposé,

Vu la délibération préfectorale du 15 décembre 1995,

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE la désaffectation des logements de fonction de l'école élémentaire Marie Curie et de l'école des Avalats, son logement de fonction compris.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,